Procès Verbal N°5
Commission Régionale
des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 17 Janvier 2019

Présents : Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT, Guillaume DEM, Bernard Canto, Pierre-Yves NICOL, Constant REBILLON
Excusés : Georges SAMSON, Yvon TRIFOL, Jean Paul TOUBLANT

Assiste : Aline COUFFIN

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. PV CFTIS

- La CRTIS prend connaissance du Procès-verbal de la CFTIS du 08/11/2018.

1.2. Classements Terrains

1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **CHANTEPIE : STADE ALBERT CHENARD 2 – NNI 350550102 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement /changement de niveau pour un niveau 5Sye à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 17/01/2019.
  - Tests In Situ

- **MONTFORT SUR MEU : STADE PASTEUR 1 - NNI 351880201 :**
  Cette installation était classée en niveau FootA11Sye provisoire jusqu'au 18/05/2018.
  La Commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 5Sye à la CFTIS :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 08/07/2019.

1.3. Classements Eclairage

- **DINAN LEHON : STADE LE CLOS GASTEL 1 - NNI 221230101 :**
  La commission transmet à la CFTIS, l'engagement d'entretien et la demande de classement signée par la CRTIS.

- **CHARTRES DE BRETAGNE : STADE ENSEMBLE REMY BERANGER 2 - NNI: 350660102**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **CHATEAUGIRON : SALLE DES SPORTS DE LA GIRONDE 1 - NNI: 350699901**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau EFutsal2 à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
  - Certificat de Conformité
  - Plan(s)

- **DINARD : SALLE DES SPORTS DU COSEC 1 - NNI 350939901 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau EFutsal3 à la CFTIS accompagnée des documents suivant :
  - Certificat de Conformité
  - Plan(s)

- **PLEURTUIT : SALLE OMNISPORT - NNI 352289901 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour EFutsal 2 et les documents suivants:
  - Certificat de Conformité
  - Plan(s)

- **RENNES : STADE DE LA PIVERDIERE NORD - NNI 352380301 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **RENNES : COMPLEXE SPORTIF DE BREQUIGNY 4 - NNI 352380704 :**
  Cette installation était/est classée en niveau E4 jusqu'au 18/12/2018.
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **SAINT GILLES : CS SABOT D'OR 2 - NNI 352750102 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **INZINZAC LOCHRIST : STADE MANE BRAZ 1 - NNI 560900101 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E3 à la CFTIS.

1.5 Demandes d'avis préalable

1.6 Classements Futsal

- **DINARD : SALLE DES SPORTS DU COSEC 1 - NNI 350939901 :**
  Cette installation est classée en niveau Futsal4 jusqu'au 31/01/2021.
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement pour un niveau Futsal 2 et les documents suivants:
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 28/12/2018.
  - PVCDS du 31/08/15

- **PLEURTUIT : SALLE OMNISPORT - NNI 352289901 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau Futsal 2 et les documents suivants:
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 21/01/19.
  - PVCDS du 17/03/15.

1.7 Prochaines Réunions :

Les Commissions fédérales sont fixées aux 31/01, 28/02, 28/03, 25/04, 29/05, 27/06 et 25/07/2019.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **PLEMET : STADE DE LA FERRIERE - NNI 221830301 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 15/06/2018.
  Elle prononce le classement FootA11 jusqu'au 17/01/2029.

- **BODILIS : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 290100102 :**
  Annule et Remplace la décision du 15/11/2018.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis.
  Elle prononce le classement FootA11 jusqu'au 15/11/2028.
  La commission demande que la largueur du terrain soit réduite de manière à respecter les 2,5m de distance entre les lignes de touche et les buts de foot réduits.

2.2. Confirmation Classement

2.3. Changement de Niveau

2.4. Mise à jour de données

- **PLOUDALMEZEAU : STADE AMEDEE LE MEUR - NNI 291780401:**
  Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 27/04/27.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans des vestiaires et photo
  Elle maintient le classement niveau 6 jusqu'au 27/04/27.

- **PLOUDALMEZEAU : STADE AMEDEE LE MEUR 2 - NNI 291780402:**
  Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 27/04/27.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans des vestiaires et photo
  Elle maintient le classement niveau FootA11 jusqu'au 27/04/27.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- **CHATEAUGIRON : SALLE DES SPORTS DE LA GIRONDE 1 - NNI 350699901 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement pour un niveau et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 7/01/19.
  - PVCDS du 17/03/15.
  Elle prononce le classement niveau Futsal3 jusqu'au 17/01/2029.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **PLOUVORN : CS BEL AIR 2 - NNI: 292100202 :**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivant :
  - Attestation d'entretien

- Plan(s)
Elle prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 17/01/2021.

- **CHANTEPIE : STADE ALBERT CHENARD 2 - NNI 350550102 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivant :
- Certificat de Conformité
- Attestation d'entretien
Elle prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 17/01/2021.

- **MONTFORT SUR MEU : STADE PASTEUR 1 - NNI 351880201 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivant :
- Certificat de Conformité
- Attestation d'entretien
- Plan(s)
Elle prononce le classement niveau E5 jusqu'au 17/01/2021.

- **INZINZAC LOCHRIST : STADE LE GOREE 1 - NNI 560900401 :**
Cette installation est classée en niveau EFootA11 jusqu'au 29/03/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement
Elle confirme le classement niveau EFootA11 jusqu'au 29/03/2021.

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **FOUESNANT : STADE LES BALNEIDES 2 - NNI 290580202 :**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
- Plan de l'aire de jeu, étude d'éclairement.
Elle constate que le projet est non conforme au règlement et émet un avis défavorable pour un niveau E5, la hauteur des mâts étant inférieure à 18m.

- **BAINS SUR OUST : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 350130103 :**
Annule et remplace la décision du 15 novembre 2018.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
- Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.
Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.

- **PLESCOP : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 561580101 :**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
- Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.
Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.

6. AFFAIRES DIVERSES

- **BEGARD : STADE ADRIEN HAMON 1 - NNI 220040101:**
La commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 13/12/18 dont elle est en copie.

- **LAMBALLE : STADE PENTHIEVRE 1 - NNI 220930201 :**
La commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 12/12/18 dont elle est en copie.

- **BODILIS : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 290100101 :**
  M RAYMOND, à l'occasion de son passage à Bodilis, a constaté que les buts de FootA8 avaient bien été retirés comme demandé dans le PV du 16/11/18.

- **BODILIS : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 290100102 :**
  M RAYMOND, à l'occasion de son passage à Bodilis, a constaté que la largeur du terrain avait été réduite de 50cm de chaque côté, permettant ainsi de respecter les 2,5m de sécurité entre les lignes de touche et les buts réduits.

7. QUESTIONS DIVERSES

MAIL FFF CONCERNANT LES INSTALLATIONS RETIREES DU CLASSEMENT ET UTILISEES EN COMPETITION :

- **LE CLOITRE PLEYBEN** : Stade du Bois d'Amour - NNI 290330101 : visite sur site programmée
- **LORIENT :** Stade de Kerfichant 2 - NNI : 561210502 : classement en cours suite changement de revêtement
- **PABU** : Stade Yves Jaguin - NNI 221610101 : la CDTIS revoit avec le service compétition du District.
- **PLENEE JUGON** : Stade Municipal 1 - NNI 221850101 : visite sur site programmée
- **PONTIVY** : Stade Lycée Gros Chêne - NNI 561780601 : la CDTIS revoit avec le propriétaire qui volontairement ne souhaitait pas que son installation soit classée pour qu'il n'y ait pas de match dessus.

MAIL FFF CONCERNANT LES SALLES A SUPPRIMER :

Les commissions du 22, du 35 et du 56 s'engagent à faire un retour rapide, pour le 1er février pour le District 35.